



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

079079 Vins



Paysage viticole, Coteaux du Layon © Pascal Ybarra / AIN / AIN / AIN

Informations viticoles - Supplément à la Lettre aux ODG

n° 06 - 24 juillet 2015

Homologation de deux cahiers des charges AOC au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture

Les cahiers des charges des appellations d'origine contrôlées « **Seysse** » et « **Saint-Pourçain** » ont été homologués respectivement par les décrets n° 2015-834 et n° 2015-835 du 7 juillet 2015 et publiés au Journal Officiel le 9 juillet 2015.

Variétés classées de vigne à raisin de cuve - publication d'une nouvelle liste

La liste, mise à jour, des variétés classées de vigne à raisins de cuve vient de faire l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture le 16 juillet dernier. Cette liste fixe les variétés de raisins de cuve pouvant être plantées, replantées ou greffées aux fins de la seule production vitivinicole sur l'ensemble du territoire métropolitain ou dans certains départements pour quelques variétés. **Il convient de rappeler que seules les variétés inscrites dans cette liste peuvent faire l'objet d'une production de vin.**

Liste pouvant être adressée sur simple demande

Le pôle « vins, cidres et boissons spiritueuses » de l'INAO change son organisation

Depuis quelques mois, un travail collectif a été entrepris par les collaborateurs du pôle « *vins, cidres et boissons spiritueuses* » de l'INAO dans le but de faire évoluer l'organisation interne du pôle pour une meilleure répartition des missions de chacun.

Les principales évolutions de l'organisation du pôle sont :

- un unique interlocuteur national devient référent pour chacune des délégations territoriales de l'INAO et ce quelque soit le produit ou le signe (AOC/IGP),
- la mise en place de référents par type de réglementation (et donc de produits) suivie par le pôle : règlement « Agro » pour les cidres, règlement « OCM unique » pour les vins, règlements « bio et vin bio » pour les vins biologiques, règlement « BS » pour les boissons spiritueuses et règlement « vins aromatisés » pour les vins aromatisés,
- la mise en place d'un interlocuteur national pour l'ensemble des dossiers « transversaux » (irrigation, VCI, conditionnement dans l'aire, ...),
- la mise en place d'un interlocuteur par comité / commission permanente en charge de l'organisation et du suivi des instances de gouvernance.

Cette nouvelle organisation prend effet dès maintenant. Néanmoins, un « tuilage » sera fait progressivement entre les collaborateurs du pôle sur certaines missions et dossiers.

Pour en savoir davantage, n'hésitez pas à consulter le « [qui fait quoi](https://www.inao.gouv.fr/fichier/QUI-FAIT-QUOI-Pole-Vins-2015.pdf) » du pôle : <https://www.inao.gouv.fr/fichier/QUI-FAIT-QUOI-Pole-Vins-2015.pdf>

Journée de la France à Milan



A l'occasion de l'Exposition Universelle de Milan, le 21 juin dernier, les filières françaises agricoles et agroalimentaires sous signe de qualité se sont mobilisées pour célébrer la journée de la France et la fête de la musique le 21 juin dernier à Milan (Italie). Un parcours du Pavillon "France" a ainsi été réalisé. Le président de la République, Monsieur François Hollande a rencontré Jean-Charles Arnaud, président de l'INAO chargé d'organiser la mise en valeur des AOP, IGP ou Label Rouge présentés pour l'occasion.

Au total 16 ODG ont répondu présent pour garnir les tables du déjeuner et des nombreux buffets. Le patrimoine gastronomique français a été ainsi largement présenté, au public d'une part et d'autre part aux quelques 300 invités officiels du déjeuner, servi au 2^{ème} étage du Pavillon, dans le « Café des Chefs ».

Le commissaire général du Pavillon "France", Alain Berger, a chaleureusement remercié l'INAO pour l'aide précieuse accordée à l'organisation de cette journée et a indiqué auprès du ministre de l'agriculture italien combien la France et l'Italie étaient deux pays attachés aux signes de qualité.

Autorisations de plantation de vignes: les contingents AOC, IGP et VSIG pour 2015

Conformément à la nouvelle gouvernance du potentiel de production mise en place à partir de 2015 et après les avis de la commission permanente AOC et de la commission nationale IGP de l'INAO, le Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer s'est prononcé sur les arrêtés relatifs aux contingents d'autorisations de plantation de vignes destinées à produire des vins AOC, des vins à indication géographique protégée (IGP) et des vins sans indication géographique (VSIG) pour 2015 (soit 2 258 ha pour les AOC, 4 679 ha pour les IGP et 720 ha pour les VSIG).

Lettre d'information du pôle "vins"

Cette lettre n°6 sera la dernière lettre éditée avant les vacances d'été. Vous retrouverez la prochaine édition de la lettre d'information du pôle "vins" début septembre.

Dates

COMMISSION PERMANENTE
AOP VITICOLES
1^{ER} SEPTEMBRE 2015

COMITE NATIONAL
AOP VITICOLES
2 SEPTEMBRE 2015

Lancement de quatre nouvelles PNO

La Fédération viticole de l'Anjou et de Saumur a demandé la révision des cahiers des charges des appellations d'origine protégées « Anjou » pour les vins rouges et « Saumur-Champigny » afin de lever l'interdiction d'incorporer des morceaux de bois de chêne pendant la vinification de leurs vins.

Les avis relatifs à l'ouverture de procédures nationales d'opposition ont été publiés au Journal Officiel le 9 juillet 2015 pour l'AOC « Saumur-Champigny » et le 11 juillet 2015 pour l'AOC « Anjou ». Ces PNO ont donc été lancées pour une durée de 2 mois.

* * *

Dans le cadre de la demande de reconnaissance de l'appellation d'origine contrôlée « Pic Saint-Loup », les dispositions relatives à cette dénomination géographique complémentaire doivent être retirées du cahier des charges de l'appellation « Languedoc ».

Aussi, ces modifications ont conduit à la mise en procédure nationale d'opposition du cahier des charges de l'AOC « Languedoc » publiée au Journal Officiel le 2 juillet 2015, concomitamment à la mise en procédure nationale d'opposition du projet de cahier des charges de la future AOC « Pic Saint-Loup » publiée au Journal Officiel le 3 juillet 2015.

Ces PNO ont donc été lancées pour une durée de 2 mois.

Les Journées européennes du Patrimoine 19 et 20 septembre 2015

A l'occasion des 80 ans de l'INAO, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a accepté de placer l'Institut au cœur de son dispositif de communication lors des Journées européennes du Patrimoine, qui se dérouleront les 19 et 20 septembre prochains.

L'INAO sera donc présent, à travers quatre actions pour valoriser les missions et le travail des professionnels engagés dans une démarche de production sous signes officiels d'identification par la qualité et l'origine :

- une Exposition sur le Patrimoine Cartographique de l'INAO,
- une publication retraçant les 80 ans d'histoire de l'Institut,
- un « Parcours du Goût » sera organisé en parallèle ; il permettra aux professionnels de faire déguster aux quelques 10 000 visiteurs attendus, leurs produits et découvrir leur travail. Il propose, pour cela, de mettre à notre disposition un espace où pourrait être valorisée et dégustée une quinzaine de produits. Cet espace se situerait dans les locaux du Ministère, rue de Varenne.
- enfin, une « Grande Table » rassemblant environ 250 invités (partenaires institutionnels, 50 gagnants du quiz INAO réalisés lors du Salon de l'Agriculture, journalistes, relais d'opinion) se déroulera la veille des Journées Européennes du Patrimoine, c'est-à-dire le 18 septembre, au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en présence de Stéphane LE FOLL. Pour cette Grande Table, le Ministre mettra à l'honneur les produits sous SIQO en offrant un menu établi par l'INAO et le ministère.

Si vous souhaitez valoriser vos vins d'appellation d'origine ou d'indication géographique à l'occasion de la Grande Table dans le but de faire connaître vos produits et votre savoir-faire, nous vous invitons à contacter Nadia Michaud (01 73 30 38 78 – n.michaud@inao.gouv.fr) qui se chargera de centraliser votre demande et vous indiquera les modalités en terme de logistique.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes vacances et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée !

019019 VINS

Informations viticoles - Supplément à la Lettre aux OGD

est une publication de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). Directeur de la publication : Jean-Luc Dairien. Directeur de rédaction : Éric Rosaz. Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de l'INAO. Clause de non-responsabilité : l'INAO s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.

www.inao.gouv.fr